

Les Français soutiennent massivement les transferts publics en direction des personnes les plus vulnérables. Une forte majorité d'entre eux souhaitent que le revenu de solidarité active (RSA) soit augmenté. Ils approuvent aussi largement le principe d'un minimum social plus élevé que le RSA pour les personnes en situation de handicap. En revanche, le mode de financement souhaité pour ces mesures est moins consensuel : les avis divergent notamment en fonction de l'âge ou du niveau de revenu des personnes interrogées.

Le Baromètre d'opinion de la DREES (*encadré 1*) permet, entre autres, d'analyser chaque année le soutien des Français aux politiques d'aide en faveur des personnes démunies, des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

De plus en plus de personnes favorables à davantage de soutien aux personnes en difficulté

En 2017, lorsqu'on interroge les Français sur le revenu de solidarité active (RSA), qui est la prestation emblématique de soutien aux personnes en grande difficulté financière (voir fiche 27), 66 % souhaitent l'augmentation de son montant¹. Ce chiffre est en hausse de 5 points par rapport à 2016 (*graphique 1*). La part des personnes jugeant qu'il faut, au contraire, diminuer le RSA reste très minoritaire (14 %). La tendance haussière qui avait porté cette réponse de 6 % à 17 % de la population entre 2009 et 2015 s'est interrompue. D'une façon générale, 65 % des Français pensent que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis, soit 6 points de plus qu'en 2015.

Seulement une partie des personnes favorables à une hausse du RSA se déclarent prêtes à accepter une hausse de leurs impôts pour la financer. La part de ces personnes rejoint des niveaux proches de ceux observés avant la crise de 2008-2009 (41 %), alors que ce taux avait oscillé

entre 31 % et 34 % au cours des années 2014 à 2016². Cette proportion s'accroît sensiblement avec le revenu du foyer. Ainsi elle passe de trois sur dix quand le revenu du foyer ne dépasse pas 1 400 euros net avant impôt à plus d'un sur deux si celui-ci est compris entre 3 800 et 5 300 euros. Elle atteint deux sur trois lorsque le revenu du foyer est supérieur à 5 300 euros par mois.

Plus de huit personnes sur dix favorables à une solidarité renforcée envers les personnes handicapées

Un peu moins de la moitié des Français (46 %) pensent que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées (*tableau 1*). Ils sont très nombreux à se prononcer en faveur d'un traitement spécifique à leur égard : 84 % jugent qu'il est normal qu'une personne handicapée ait un revenu minimum supérieur à celui d'une personne qui ne l'est pas. Seuls 16 % jugent que les minima sociaux devraient être les mêmes pour tous, que la personne soit ou non handicapée. De fait, il existe aujourd'hui un minimum social spécifique : l'allocation aux adultes handicapés (AAH)³. Son montant maximal est de 810 euros par mois environ pour une personne seule sans ressources. Il est supérieur à la plupart des minima sociaux, comme le RSA (545 euros) ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS) [490 euros] et comparable à celui de

1. Depuis septembre 2017, son montant maximal est de 545 euros par mois pour une personne seule, sans enfant (forfait logement compris). Ce montant est précisé dans la question posée aux enquêtés.

2. Cette question n'a pas été posée entre 2009 et 2013.

3. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) peut aussi être servie aux personnes handicapées à faibles ressources, lorsque celles-ci sont titulaires d'une pension d'invalidité, mais elle est beaucoup moins répandue.

l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), habituellement qualifiée de « minimum vieillesse ». En revanche, les Français sont plus partagés sur le fait que l'attribution des aides aux personnes handicapées dépende du revenu. La moitié des personnes interrogées estiment que les aides financières pour compenser les surcoûts liés au handicap devraient être réservées aux seules personnes disposant de faibles revenus, tandis que

l'autre moitié préféreraient qu'elles soient versées à tous les individus en situation de handicap, quel que soit leur revenu⁴.

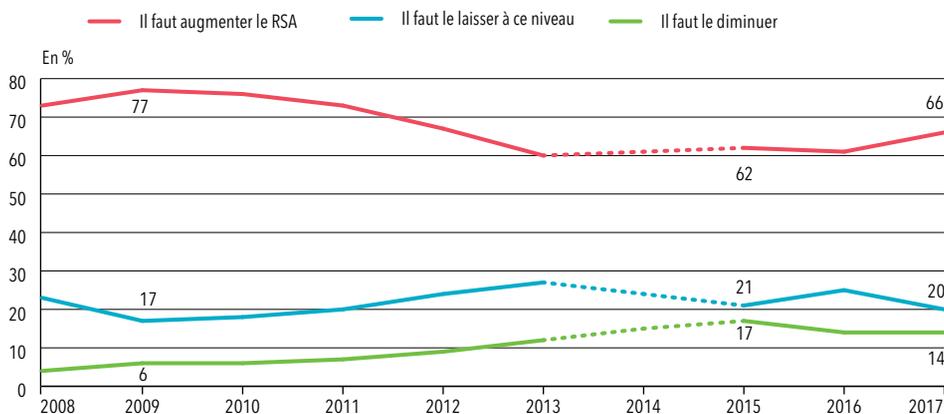
Cette dichotomie se retrouve dans l'éventail des prestations destinées aux personnes en situation de handicap. D'une part, il existe à la fois des allocations telles que l'AAH, dont l'accès est soumis à une condition de ressources et, d'autre part, la prestation de compensation du handicap (PCH), versée sans

Encadré 1 Précautions d'interprétation des enquêtes d'opinion

Les réponses à une enquête d'opinion sont particulièrement sensibles à la formulation des questions ou à la position de celles-ci dans le questionnaire. Les enquêtes d'opinion permettent néanmoins des comparaisons entre catégories sociales ou dans le temps. Elles peuvent notamment capter l'évolution de la distribution des réponses, au fil des années, lorsque la formulation des questions et l'organisation du questionnaire restent les mêmes. De telles variations informent de l'évolution des opinions dans le temps, en fonction de la conjoncture, des actions politiques mises en œuvre et du débat médiatique. Toutefois, de trop petites variations peuvent ne refléter que des imperfections de mesure.

Pour des raisons de commodité, les personnes interrogées dans le cadre de ce Baromètre (résidents en France métropolitaine de 18 ans ou plus) sont désignées ici par le terme « Français ».

Graphique 1 Les Français favorables à une hausse du RSA



Note > Les données de l'année 2014 ne sont pas disponibles pour cette question. La modalité « il faut le laisser à ce niveau » n'est pas ouvertement proposée aux enquêtés.

Lecture > En 2017, 66 % des personnes interrogées pensent qu'il faut augmenter le RSA.

Champ > Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du graphique.

Source > Baromètre d'opinion DREES 2008-2017.

4. Il n'est pas précisé dans la question à partir de quel seuil cette aide devrait être réduite.

condition de ressources (voir fiche 15). Cette dernière s'adresse aux personnes qui connaissent des difficultés pour la réalisation des actes de la vie quotidienne, à condition d'être âgées de moins de 60 ans au moment de la première demande et de résider en France. Si l'accès à la PCH ne dépend pas des ressources du demandeur, le montant perçu est cependant modulé en fonction de ses revenus : si les ressources annuelles du bénéficiaire dépassent 26 580 euros (soit 2 215 euros par mois), une participation lui est demandée, à hauteur de 20 % de la prestation attendue.

Les retraités plus souvent opposés à un financement familial de la dépendance que les jeunes

La dépendance d'une personne âgée est définie comme un besoin d'aide pour réaliser des actes de la vie quotidienne, en raison d'incapacités durables. Pour la majorité des Français, la prise en charge des coûts de la dépendance relève principalement de la puissance publique : deux tiers d'entre eux déclarent vouloir que l'État et les pouvoirs publics prennent en charge le financement de la dépendance (tableau 2). À l'inverse,

une personne sur trois juge que la prise en charge financière des personnes âgées dépendantes devrait être du ressort des enfants ou des familles (24 %) ou des personnes âgées dépendantes elles-mêmes (9 %). Les jeunes adultes (35 % au sein des 18-29 ans) et les trentenaires (27 %) sont plus nombreux, par rapport à leurs aînés, à penser que la responsabilité des dépenses concernées revient à la famille. Les retraités sont, en particulier, nettement moins favorables que les jeunes adultes à ce que le poids financier de la dépendance des personnes âgées incombe à leur famille (17 %). Ils privilégient beaucoup plus souvent que les jeunes l'intervention de l'État (72 % contre 60 %, respectivement). Cette différence peut s'expliquer par le fait qu'une partie d'entre eux estiment mieux les dépenses en jeu car ils y ont été eux-mêmes confrontés pour certains de leurs proches, ou que les retraités redoutent, d'une façon générale, de devenir une charge pour leur famille. Quoi qu'il en soit, on peut souligner que les retraités eux-mêmes ne comptent pas spécialement recevoir un retour de leurs descendants en contrepartie de l'appui matériel accordé à leurs enfants pendant leur jeunesse.

Tableau 1 Les opinions sur l'aide publique aux personnes handicapées dans la société en 2017

	Répartition en %
À votre avis, la société actuelle se donne-t-elle les moyens d'intégrer les personnes handicapées ?	
Oui tout à fait / Oui plutôt	46
Non plutôt pas / Non pas du tout	54
Avec laquelle des opinions êtes-vous le plus en accord ?	
Il est normal qu'une personne handicapée ait un revenu minimum supérieur à une personne non handicapée	84
Les minima sociaux devraient être les mêmes, que la personne soit handicapée ou non	16
Selon vous, une aide financière pour compenser les surcoûts liés au handicap doit-elle être accordée...	
...à toutes les personnes se trouvant dans cette situation quel que soit leur niveau de revenu	50
...uniquement aux personnes disposant de faibles revenus	50

Lecture > En 2017, 46 % des personnes interrogées pensent que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées.

Champ > Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du tableau.

Source > Baromètre d'opinion DREES 2017.

Environ la moitié des personnes interrogées se prononcent en faveur de la création d'une cotisation spécifique au financement de la dépendance (53 %), un chiffre relativement stable depuis 2004. Toutefois, seulement un tiers d'entre elles estiment que cette cotisation devrait être obligatoire pour tous, tandis qu'une personne sur cinq pense qu'elle ne devrait l'être qu'à partir d'un certain âge. L'autre moitié des personnes interrogées préféreraient que la prise en charge du risque dépendance pèse seulement sur les personnes qui veulent bénéficier d'une aide pour y faire face (47 %). Ces opinions ne varient pas significativement en fonction de la classe d'âge, à ceci près que les moins de 30 ans optent moins souvent que leurs aînés pour une cotisation obligatoire, qui serait acquittée quel que soit l'âge. Cette faible variabilité des résultats va plutôt à l'encontre de l'idée selon laquelle chaque classe d'âge verrait avant tout la situation à travers le prisme de ses propres intérêts financiers et à court terme.

Une large majorité de Français préfère que l'aide aux personnes dépendantes soit réservée aux personnes disposant de faibles revenus (70 %). Seules trois personnes sur dix souhaitent à l'inverse que l'aide financière apportée aux personnes âgées dépendantes soit universelle, sans condition de ressources. Ce niveau est bien inférieur (20 points d'écart) à celui des personnes en faveur d'une aide universelle aux personnes handicapées.

En pratique, la prise en charge publique de la dépendance en France passe principalement par le versement d'une aide en nature aux personnes de plus de 60 ans : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) [voir fiche 09]. Plus la dépendance est sévère⁵, plus le montant de l'aide sera élevé. L'APA permet de prendre en charge une partie des frais nécessaires à l'intervention à domicile d'aidants professionnels, au portage de repas ou à l'acquisition d'aides techniques (téléalarme...). Cette aide n'est pas soumise à condition de ressources, mais une

Tableau 2 Les aspirations en matière de prise en charge de la dépendance en 2017

	Répartition en %
Qui doit principalement prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes ?	
L'État et les pouvoirs publics	66
Les enfants ou les familles des personnes âgées dépendantes	24
Les personnes âgées dépendantes elles-mêmes, en épargnant ou souscrivant une assurance privée	9
Si on devait créer une cotisation spécifique pour être couvert au cas où l'on devienne dépendant, devrait-elle être...	
Obligatoire pour tous	34
Obligatoire, à partir d'un certain âge	19
Uniquement pour ceux qui le veulent	47
Une aide financière pour compenser les surcoûts liés à la dépendance des personnes âgées doit-elle être accordée...	
...à toutes les personnes se trouvant dans cette situation, quel que soit leur niveau de revenu	30
...uniquement aux personnes disposant de faibles revenus	70

Lecture > En 2017, 66 % des personnes interrogées pensent que ce sont principalement l'État et les pouvoirs publics qui doivent prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes.

Champ > Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du tableau.

Source > Baromètre d'opinion DREES 2017.

5. Le niveau de dépendance est apprécié par la grille Autonomie gérontologique, groupes iso-ressources (AGGIR). Celle-ci définit les six niveaux de dépendance qui conditionnent – pour les quatre premiers d'entre eux – l'éligibilité à l'APA.

participation est demandée aux ménages disposant de ressources supérieures au montant de l'ASPA : le ticket modérateur croît avec les revenus, et peut atteindre jusqu'à 90 % de l'aide. La prise en charge publique de la dépendance passe également par des mesures fiscales, les ménages voyant la moitié des dépenses d'aide à domicile restant à leur charge (après APA, aide sociale locale ou des caisses de

retraite) compensées par une réduction d'impôt. Cette réduction a été transformée en crédit d'impôt à compter de 2017 et bénéficie donc dorénavant aussi aux ménages non imposables. Les garanties dépendance relevant des assurances privées et des mutuelles constituent quant à elles une faible part de l'activité de ce secteur (moins de 1 % des cotisations et prestations versées). ■

Pour en savoir plus

- > **Antunez, K., Papuchon, A.** (2018, mars). En 2017, des Français moins inquiets et davantage demandeurs d'intervention publique. DREES, *Synthèse des résultats du Baromètre d'opinion DREES 2017*.
- > **Perron-Bailly, É.** (2017, janvier). Handicap, dépendance et pauvreté : les Français solidaires des plus vulnérables. DREES, *Études et Résultats*, 990.